



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 125201

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation des auxiliaires de vie scolaire. Le sénateur Paul Blanc a rendu en juin dernier un rapport sur la scolarisation des enfants handicapés, et il est temps que le Gouvernement décide plusieurs des mesures qui y sont préconisées. Ce rapport a notamment mis en évidence le fait que la durée limitée de ces contrats aidés nuit à la continuité de l'accompagnement. De même, le transfert d'une partie des AVS-i au secteur associatif - en contrepartie d'un financement de l'État - n'a pas vraiment rencontré le succès escompté. Hors milieu ordinaire, on a constaté également l'adaptation insuffisante du secteur médico-social aux évolutions de la scolarisation des enfants handicapés, ce qui se traduit notamment par un manque de collaboration entre ce secteur et l'éducation nationale. Il apparaît, par conséquent, que plusieurs mesures doivent être prises pour améliorer la scolarisation. Il s'agit notamment de renforcer l'évaluation des besoins des enfants handicapés, à travers une définition plus précise du handicap et un renforcement des moyens dédiés au sein des maisons départementales des personnes handicapées. De même, il est recommandé d'améliorer le dépistage et les modalités de prise en charge du handicap en milieu scolaire. Ceci vise notamment le cas des enfants sourds et les différents troubles cognitifs dits "Dys", en prenant mieux en compte les difficultés susceptibles d'être liées à des troubles spécifiques du langage oral ou écrit. Il faut également professionnaliser l'accompagnement individuel, en améliorant la formation, l'encadrement et les débouchés professionnels des AVS-i, mais aussi en revoyant les modalités du transfert de ces personnels aux associations. Il souhaite savoir quelle suite le Gouvernement entend donc donner à ces mesures, dans la ligne du relevé de décisions diffusé à l'issue de la conférence du 8 juin.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125201

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13502

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)